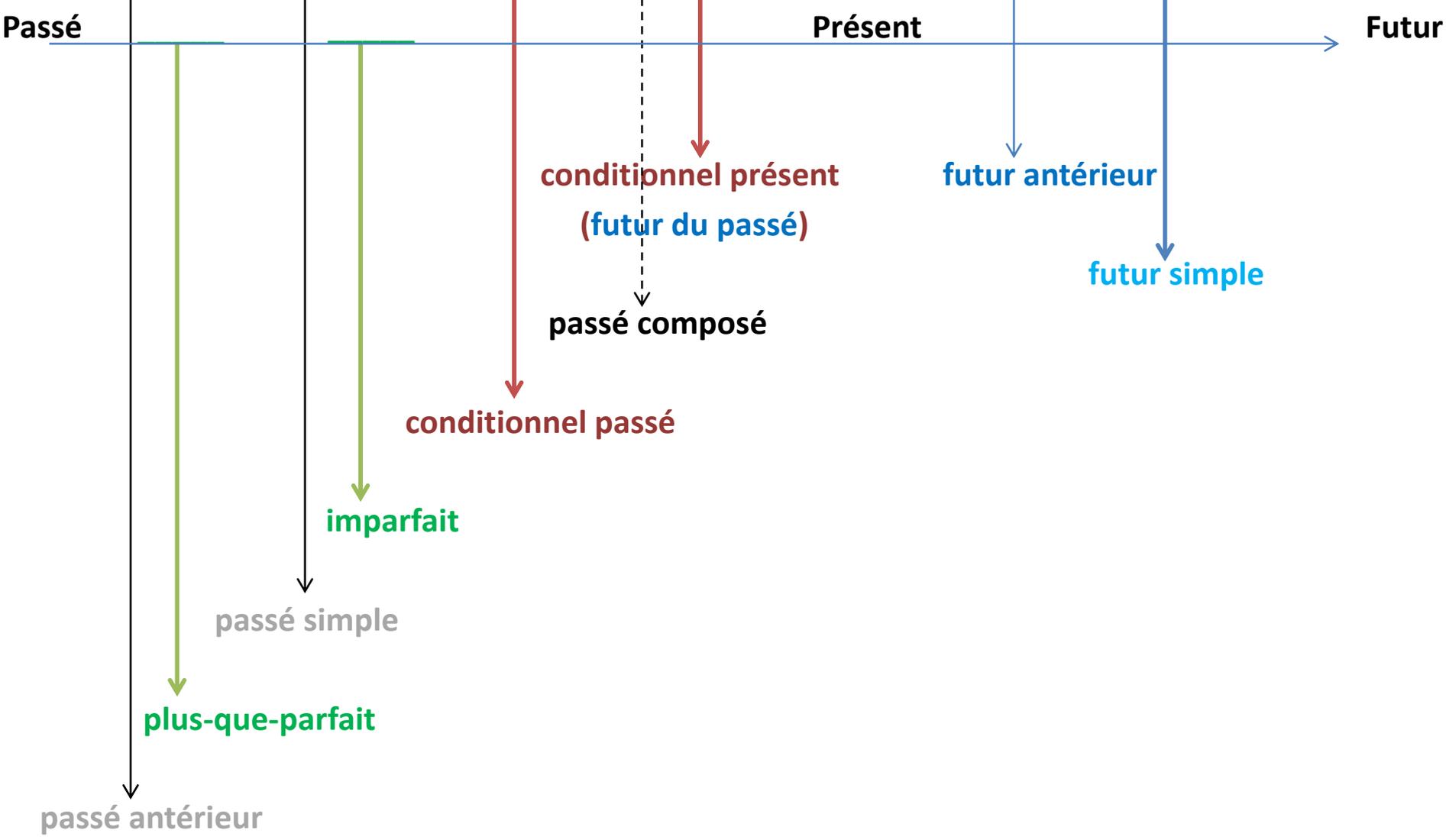
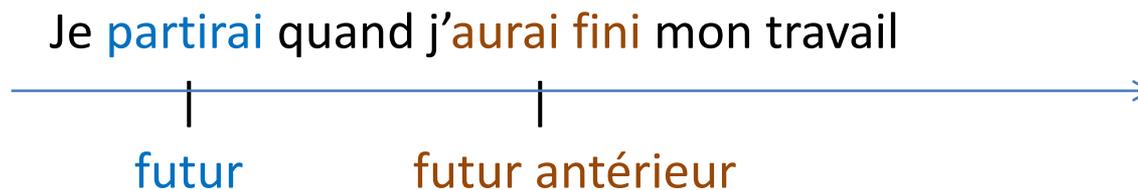
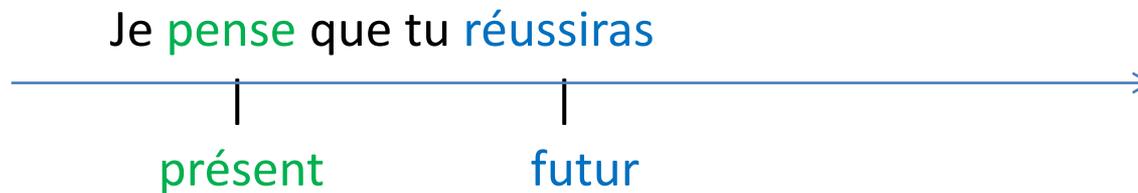
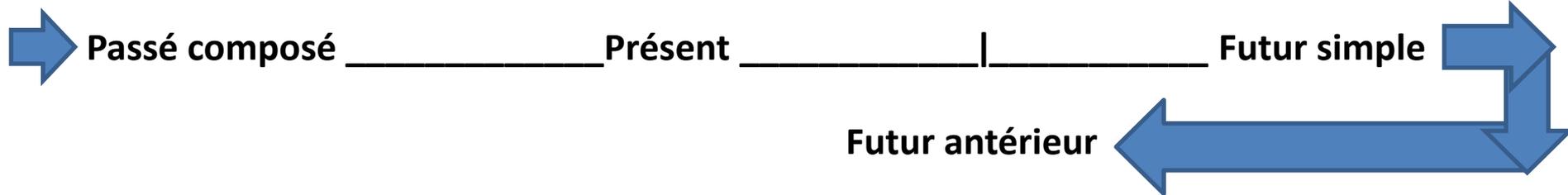


La concordance des temps



Systeme du present :



Le conditionnel présent

(temps de l'incertitude)

Sert à exprimer des actions dont la réalisation est soumise à des conditions : Si + (imparfait), (conditionnel présent)

Si j'étais grande, je ferais du basket.

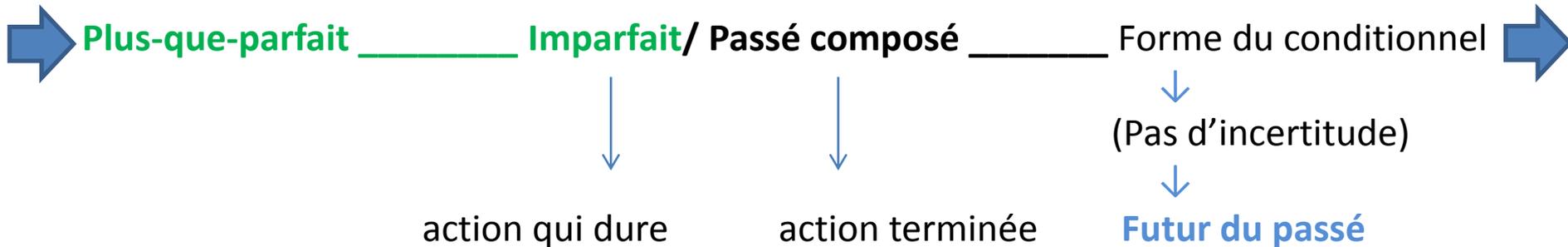
Sert à émettre des suppositions/doutes :

Il y aurait des dommages collatéraux selon certaines sources.

Formule de politesse :

Je voudrais une baguette, s'il vous plait.

Systeme du passé :



Elle m'a dit qu'elle **viendrait** plus tard



La forme est celle du conditionnel présent mais sans l'incertitude

Littérature :



Le conditionnel passé (conditionnel seconde forme)

Sert à exprimer le regret (qui renvoie à une action que l'on a pas faite et qu'on aurait aimé faire) ou le remord (qui renvoie à une action faite et que l'on aurait aimé ne pas faire) :

« J'aurais dû l'embrasser avant qu'elle ne parte. » (regret)

« Je n'aurais jamais dû abandonner mes études. » (remord)

Sert à exprimer une supposition:

« Selon lui, elle aurait fait n'importe quoi. »

Dans une subordonnée comprenant « si » + **présent** (1), **imparfait** (2) ou **plus-que-parfait** (3), la principale est au conditionnel passé ou présent :

« Elle aurait été moins efficace si je **comprends** bien » (1)

« Il aurait eu plus d'énergie s'il **dormait** de temps en temps » (2)

« Il aurait eu moins de problèmes s'il **avait écouté** les recommandations » (3)

On doit toujours se demander quel est le déroulement et le temps demandé par le sens (**antériorité**, **simultanéité**, **postériorité**).

Quand le verbe de la principale est au présent :

Je pense ... (présent de l'indicatif)

... que vous révisiez les leçons (présent de l'indicatif)

Les deux actions se passent en même temps (**simultanéité**)

... que vous avez révisé les leçons (p.c) [ou autres temps du passé]

l'action de *réviser* se passe avant celle de *penser* (**antériorité**)

... que vous réviserez pour le prochain examen (futur simple)

l'action de *réviser* se passe après celle de *penser* (**postériorité**)

Quand le verbe de la principale est au passé, celui de la subordonnée est à l'imparfait ou au passé simple pour indiquer la simultanéité,

Je pensais (imparfait) qu'elle révisait (imparfait) = simultanéité

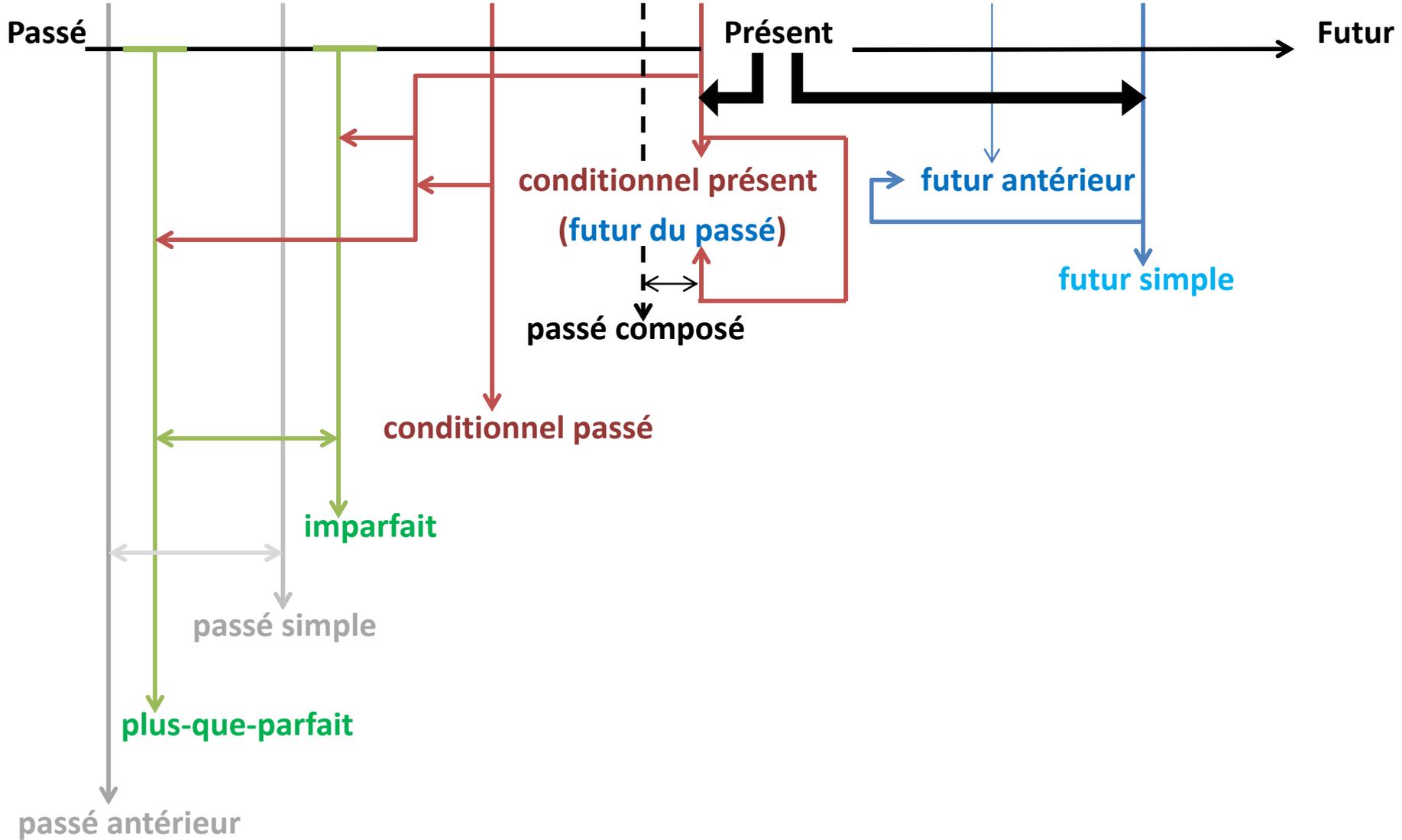
au plus-que-parfait ou au passé antérieur pour indiquer l'antériorité,

Je pensais (imparfait) qu'elle avait révisé (PQP) = antériorité



au conditionnel présent (futur du passé) ou au conditionnel passé pour indiquer la postériorité,

Je pensais (imparfait) qu'elle réviserait (futur du passé) = postériorité



Une fois qu'on a choisi le temps de la principale (présent ou passé), il faut savoir ce que l'on veut exprimer :

- 1 – La simultanéité** : Les deux actions se passent en même temps
- 2 – L'antériorité** : L'action de la subordonnée se passe avant
- 3 – La postériorité** : L'action de la subordonnée se passe après

Le subjonctif :

Le subjonctif, dans la subordonnée, pour exprimer un souhait ou une éventualité (valeurs du subjonctif)

Si le verbe de la proposition principale est à l'indicatif présent ou au futur, celui de la subordonnée est :

au présent du subjonctif pour marquer la simultanéité ou la postériorité,

Il faut (ind. présent) que tu le fasses (subj. présent) maintenant. (simultanéité)

Il faudra (futur) que tu le fasses (subj. présent) demain. (postériorité)

**Si le verbe de la principale est au passé, celui de la subordonnée est:
à l'imparfait du subjonctif pour indiquer la simultanéité ou la
postériorité,**

*Je ne voulais (imparfait de l'indicatif) pas qu'elle **revînt** (imparfait du
subjonctif). **(simultanéité)***

au plus-que-parfait du subjonctif pour marquer une antériorité.

*Je craignais (imparfait de l'indicatif) qu'il ne **fût** pas **prévenu** (plus-que-
parfait du subjonctif) de mon arrivée. **(antériorité)***

**l'imparfait du subjonctif et le plus-que-parfait du subjonctif sont des
temps très peu utilisés excepté pour des raisons de stylistique en
littérature essentiellement.**

En pratique, on peut utiliser les mêmes temps que si le verbe de la principale était au présent:

- *Je ne voulais (imparfait de l'indicatif) pas qu'elle revienne (présent du subjonctif). (simultanéité)*

- *Je craignais (imparfait de l'indicatif) qu'il ne soit pas prévenu (passé du subjonctif) de mon arrivée. (antériorité)*

Verbe de la principale	Chronologie exprimée par la subordonnée	Verbe de la subordonnée
Présent de l'indicatif	Simultanéité ou postériorité	Présent du subjonctif
Futur de l'indicatif		Passé du subjonctif
Présent de l'indicatif	Antériorité	
Futur de l'indicatif		Antériorité
Passé (passé simple, imparfait, passé composé ...)	Simultanéité ou postériorité	

Les temps simples et les temps composés

La concordance des temps dépend de la nature des actions qui sont soit simultanées soit non simultanées.

Pour la simultanéité, on utilise le présent :

Je cuisine pendant qu'elle fait du yoga.

le passé :

Je cuisinais alors qu'elle faisait du yoga.

ou le futur:

Je cuisinerai quand elle fera du yoga.

Lorsque les actions ne sont pas simultanées, on utilise les temps composés. Il y a deux cas :

Premier cas :

- **L'action de la subordonnée est antérieure à celle de la principale.**

- Si le verbe de la proposition principale est au **présent**, celui de la subordonnée est au **passé composé**

Je **pars** ⁽²⁾ dès que j'**ai terminé** ⁽¹⁾

- Si le verbe de la proposition principale est à l'**imparfait**, celui de la subordonnée est au **plus-que-parfait**

Je **partais** ⁽²⁾ dès que j'**avais terminé** ⁽¹⁾

- Si le verbe de la proposition principale est au **futur**, celui de la subordonnée est au **futur antérieur**

Je **partirais** ⁽²⁾ dès que j'**aurais terminé** ⁽¹⁾

- Si le verbe de la proposition principale est au **passé simple**, celui de la subordonnée est au **passé antérieur**

Je **partis** ⁽²⁾ dès que j'**eus terminé** ⁽¹⁾

Second cas :

- **L'action de la subordonnée est postérieure à celle de la principale.**

Si le verbe de la proposition principale est au présent, celui de la subordonnée est au futur

Je *pense* ⁽¹⁾ qu'elle *réussira* ⁽²⁾ ses examens

Si le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, celui de la subordonnée est au conditionnel présent (futur du passé)

Je *pensait* ⁽¹⁾ qu'elle *réussirait* ⁽²⁾ ses examens

Simultanéité = temps simples

antériorité = temps composés

La concordance des temps dans la subordonnée hypothétique (Quel temps employer avec « si »)

« si » n'est pas suivi d'un conditionnel

La subordonnée hypothétique (subordonnée de condition) permet d'exprimer l'hypothèse, que la condition soit réalisable ou non. De cette condition dépend la réalisation du fait exprimé dans la proposition principale.

Si je prends le train (proposition subordonnée de condition) , je passerai dans ta ville.

Le premier temps dépend du second.

La subordonnée hypothétique introduite par « si » est toujours au mode indicatif

La concordance de temps varie selon le mode employé dans la proposition principale

Quand le verbe de la principale est à l'indicatif ou à l'impératif

≠

Quand le verbe de la principale est au conditionnel

**La subordonnée hypothétique introduite par « si » est au présent, quand le verbe de la principale est au présent ou à l'impératif.
Elle indique une action réalisable (possibilité).**

« si » + présent (subordonnée) = indicatif présent ou impératif (principale)

Si vous le *voulez* (présent), *prenez-le* (impératif).

**La subordonnée hypothétique introduite par « si » est au présent, quand le verbe de la principale est au futur simple.
Elle indique une action réalisable dans le futur (éventualité).**

« si » + présent (subordonnée) = indicatif futur (principale)

Si vous le voulez (présent), vous y arriverez (futur simple)

**La subordonnée hypothétique introduite par « si » est au passé composé, quand le verbe de la principale est au présent.
Elle indique une action réalisée ou non dans le passé.**

« si » + passé composé (subordonnée) = indicatif présent (principale)

S'il t'a aidé (passé composé), tu *peux* (présent) l'aider en retour.

La subordonnée hypothétique introduite par « si » est à l'imparfait, quand le verbe de la principale est au présent. Elle exprime un irréel présent (impossibilité).
(Si j'*étais* riche, j'*achèterai* une belle maison.)

« si » + imparfait (subordonnée) = conditionnel (principale)

Si j'*avais* (imparfait) du temps, je *poursuivrais* (conditionnel présent) mes études.

**La subordonnée hypothétique introduite par « si » est à l'imparfait, quand le verbe de la principale est au conditionnel présent.
Elle exprime un irréel du passé (non produit).**

« si » + plus-que-parfait (subordonnée) = conditionnel passé (principale)

Si *j'avais eu* (plus-que-parfait) du temps, *j'aurais poursuivi* (conditionnel passé) mes études.

		SUBORDONNEE		PRINCIPALE		EXPRIME UNE ACTION OU UN IRREEL
Si +	→	Présent	Indicatif présent	Impératif	réalisable (possibilité)	
			Indicatif futur		réalisable dans le futur (éventualité)	
		Passé composé	Indicatif présent		réalisée ou non dans le passé	
		Imparfait	Conditionnel présent		irréel présent (impossibilité)	
		Plus-que parfait	Conditionnel passé		irréel du passé (non produit)	